

Avril 2021

KUNSTTHERAPIE NACHRICHTEN



Chères et Chers membres APSAT

L'OdA ARTECURA a le plaisir de s'adresser tout particulièrement à vous dans un numéro spécial des KUNSTTHERAPIE Nachrichten.

Vous êtes membres de l'APSAT - et donc de l'OdA ARTECURA – parfois depuis de nombreuses années. A ce titre, nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre contribution au développement de la profession ainsi que de votre soutien aux décisions de politique professionnelle.

Nous souhaitons aborder deux sujets importants :

- L'assurance maladie
- La HETSL (anciennement éesp)

Assurances maladie

Le comité de l'APSAT a informé l'OdA ARTECURA que des incertitudes sont apparues chez les thérapeutes concernant la fermeture des numéros de méthode, par exemple le 114.

Permettez-nous, à ce propos, de reprendre les déclarations faites dans les KUNSTTHERAPIE Nachrichten de décembre 2020 :

Les assureurs considèrent la demande de thérapies et l'offre correspondante de thérapies comme un marché sur lequel ils cherchent à jouer un rôle de plus en plus actif en orientant leurs assurés vers des services de thérapie appropriés et de qualité. Ils ont donc un intérêt à établir le diplôme fédéral comme norme de qualification. D'autre part, de nombreux collègues parmi nous sont en fin de carrière et n'envisagent plus d'obtenir le diplôme. Certains assureurs maladie sont prêts à accepter une période de validité plus longue si, en contrepartie, tous les numéros de méthode, sauf le certificat de branche et le diplôme fédéral, sont *bloqués pour les nouvelles admissions*.

Ainsi, SWICA fermera les „anciens“ numéros aux nouveaux enregistrements à partir du 01.01.2022, mais a accepté de garantir la reconnaissance des numéros existants pendant environ 10 ans.

Innova a décidé de ne plus rembourser les numéros de

méthode pour la dramathérapie et la thérapie intermédiaire à partir du 1er janvier 2021. OdA ARTECURA est en négociation pour le remboursement des autres qualifications.

Sanitas a décidé qu'à partir du 1er janvier 2021, l'obligation d'obtenir un rapport médical préalable pour l'art-thérapie sera supprimée. C'est un grand soulagement pour les art-thérapeutes. Néanmoins, après une certaine durée et/ou intensité du traitement, ils vérifieront, au moyen d'un questionnaire adressé à la clientèle, une obligation supplémentaire à remplir au regard des critères d'efficacité, d'opportunité et de rentabilité (WZW) conformément aux conditions d'assurance. L'OdA ARTECURA est heureuse que ses efforts de longue date aient porté leurs fruits en ce sens.

Il est donc important de distinguer les art-thérapeutes qui ont terminé leur formation de ceux qui ne l'ont pas encore achevée.

Vous avez terminé votre formation depuis un moment et vous êtes inscrit sous le n° 114 auprès du RME. Dans ce cas, nous vous invitons à maintenir votre inscription, même si vous partez à l'étranger pour une longue période, si vous trouvez un emploi salarié ou si vous souhaitez travailler moins.

Vous n'avez pas encore achevé votre formation : vous aurez la possibilité de vous enregistrer sous le n° du certificat de branche. Dès votre formation achevée auprès de la HETSL, vous pourrez vous enregistrer avec le certificat de branche et, par la suite, avec le diplôme fédéral.

L'HETSL est aujourd'hui reconnue comme prestataire de modules et peut, dès lors, émettre un certificat de branche à la fin de la formation.

Suite à la décision de fermeture des numéros de méthode aux nouveaux thérapeutes, l'OdA ARTECURA négocie des périodes de validité plus longues afin que les art-thérapeutes installés de longue date continuent à être remboursés.

Attention : il s'agit d'une fermeture et non d'une suppression des numéros de méthode ! Les personnes enregistrées sous ces numéros peuvent continuer de les utiliser. L'OdA

Avril 2021

KUNSTTHERAPIE NACHRICHTEN



ARTECURA s'engage à négocier des périodes de validité longues (env. 10 ans, mais : L'OdA ARTECURA n'assume aucune responsabilité quant à la durée de la période de maintien des droits acquis des assureurs maladie) avant leur suppression complète. En revanche ces numéros sont fermés c'est-à-dire qu'aucun nouvel enregistrement ne sera effectué. 🕒

La HETSL, prestataire de modules agréée pour l'examen professionnel supérieur

La HETSL est prestataire de modules reconnu depuis l'été 2020. Dorénavant, les étudiants terminent la formation conformément aux directives de l'OdA ARTECURA. S'ils possèdent une première profession afférente (santé, social, art ou pédagogie) de niveau tertiaire ou de niveau secondaire II et un EEP (stage encadré et réglementé), plus de 20 heures de supervision avec des méthodes créatives auprès d'un superviseur reconnu par l'OdA, ainsi qu'une expérience professionnelle afférente (avant-durant-après la formation) d'au moins 2 ans à 50% ou équivalent, ils peuvent s'inscrire à l'examen professionnel supérieur en art-thérapie.

Depuis sa reconnaissance en tant que prestataire de modules, la HETSL est tenue de délivrer le certificat de branche à la fin de la formation. Le certificat de branche est signé conjointement par l'OdA ARTECURA et la HETSL, ce qui indique le rattachement au monde professionnel. En même temps, tous les étudiants reçoivent les sept certificats de module qui, avec les autres exigences (voir ci-dessus), leur donnent accès à l'examen professionnel supérieur.

Puis-je acquérir le certificat de branche a posteriori ?

Non, le certificat de branche ne peut être délivré qu'aux étudiants qui suivent la formation conformément aux nouvelles directives. En outre, un prestataire de modules ne peut pas délivrer un certificat de branche rétroactivement.

Je dois ou je veux travailler plus de 10 ans encore, c'est-à-dire au-delà d'une possible période de maintien des droits acquis, comment dois-je procéder ?

Contactez la HETSL, elle vous fera une offre de formation complémentaire. À cette condition et en répondant aux autres conditions préalables, vous remplirez les conditions d'admission à l'EPS d'art-thérapie.

Est-ce que chaque art-thérapeute doit contacter la HETSL pour une formation complémentaire ?

Non, la HETSL travaille actuellement sur des compléments de formation. Ceux-ci diffèrent pour les art-thérapeutes qui ont suivi la formation avec 60 ECTS ou avec 40 ECTS. La HETSL a reconfirmé lors d'une réunion Zoom le 1er avril 2021, qu'elle enverra une lettre à tous ses anciens étudiants en septembre 2021. 🕒

L'OdA ARTECURA est à votre disposition pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous appeler (071 330 01 00) ou à nous écrire (info@artecura.ch).

Nous vous souhaitons un bon printemps et vous présentons nos plus cordiales salutations,

Susanne Bärlocher, pour l'OdA ARTECURA